

Méthode de calcul de l'amortissement

Il existe deux méthodes de calcul de l'amortissement :

- L'amortissement constant (ou linéaire)
- L'amortissement dégressif (ou décroissant)

L'amortissement constant

Principe de l'amortissement constant : chaque année le bien est amorti d'un même montant.

Exemple :

Si une machine achetée CHF 100'000.- a une durée de vie probable de 4 ans, on peut l'amortir d'un quart de sa valeur chaque année.

Calcul de l'amortissement annuel : $\text{CHF } 100'000 / 4 = \text{CHF } 25'000.-$, soit 25% de sa valeur d'acquisition.

Vision sur quatre ans :

	Valeur comptable au début de l'année	Amortissement annuel	Valeur comptable à la fin de l'année
An 1	CHF 100'000	CHF 25'000 (100'000 * 25%)	CHF 75'000 (100'000 - 25'000)
An 2	CHF 75'000	CHF 25'000 (100'000 * 25%)	CHF 50'000 (75'000 - 25'000)
An 3	CHF 50'000	CHF 25'000 (100'000 * 25%)	CHF 25'000 (50'000 - 25'000)
An 4	CHF 25'000	CHF 25'000 (100'000 * 25%)	CHF - (25'000 - 25'000)

Formules de l'amortissement constant

Deux formules peuvent être utilisées :

Formule 1 : Amortissement annuel = prix d'achat / durée de vie en année

Formule 2 : Amortissement annuel = prix d'achat * taux d'amortissement

L'amortissement dégressif

Principe de l'amortissement dégressif : chaque année le bien est amorti sur la valeur à laquelle il figure dans la comptabilité (appelée **Valeur comptable** ou encore **Valeur résiduelle**).

Vu que l'amortissement diminue chaque année la valeur comptable du bien, le montant amorti devient plus faible avec le temps.

Exemple :

Une machine achetée CHF 100'000.- est amortie selon la méthode dégressive au taux de 10%.

Calcul de l'amortissement de la 1ère année : CHF 100'000 * 10% = CHF 10'000.-.

Calcul de l'amortissement de la 2ème année : CHF 90'000 * 10 % = CHF 9'000.- (La machine en vaut plus que CHF 90'000.-).

Vision sur plusieurs années :

	Valeur comptable Au début de l'année		Amortissement annuel		Valeur comptable à la fin de l'année
An 1	CHF	100'000.00	CHF 10'000.00	(100'000 * 10%)	CHF 90'000.00 (100'000 - 10'000)
An 2	CHF	90'000.00	CHF 9'000.00	(90'000 * 10%)	CHF 81'000.00 (90'000 - 9'000)
An 3	CHF	81'000.00	CHF 8'100.00	(81'000 * 10%)	CHF 72'900.00 (81'000 - 8'100)
An 4	CHF	72'900.00	CHF 7'290.00	(72'900 * 10%)	CHF 65'610.00 (72'900 - 7'290)
An 5	CHF	65'610.00	CHF 6'561.00	(65'610 * 10%)	CHF 59'049.00 (65'610 - 6'561)
An 6	CHF	59'049.00	CHF 5'904.90	(59'049.90 * 10%)	CHF 53'144.10 (59'049 - 5'904.90)
An 7	etc..				

Formule de l'amortissement dégressif

Amortissement de la 1ère année = prix d'achat * taux d'amortissement

Amortissement annuel dès la 2e année = valeur comptable * taux d'amortissement

Quelle méthode choisir ?

Il n'y a pas une bonne et une mauvaise méthode. Tout dépend du contexte.

Quelques exemples :

- Si l'entreprise sait que le bien sera utilisé pendant 10 ans, la méthode constante peut faire l'affaire car elle est plus simple (amortissement annuel = prix d'achat / durée de vie en année).
- Si le bien risque d'être dépassé technologiquement ou de perdre de la valeur rapidement (ordinateurs, etc.), la méthode dégressive présentera l'avantage de faire perdre beaucoup de valeur au bien dès les premières années.
- Si l'entreprise a besoin de charges pour des raisons fiscales (plus de charges = moins de bénéfice = moins d'impôts), la méthode dégressive peut être efficace car elle produit plus de charge au début de la vie d'un bien que la méthode constante
- etc.